
Les aides pour promouvoir le vélo auprès de vos collaborateurs

Webinaire Réseau Alliances & collectif vélo en HDF

14 juin 2022

Au programme

- Introduction
 - Présentation du collectif
- Zoom sur deux certificats d'économies d'énergie :
 - Employeur Pro Vélo : objectifs et fonctionnement
 - Goodwatt : présentation du dispositif et retour d'expérience
- Forfait Mobilités durables & frais professionnels à vélo
- D'autres aides publiques pro-vélo
- La semaine européenne de la mobilité
- Échanges et conclusions

Introduction

Le vélo : un moyen de transport stratégique en France ...

Un réel engouement depuis quelques années

En profiter pour accompagner un report modal plus massif

Des dispositifs d'incitation proposés par l'Etat : les certificats d'économie d'énergies, les aides financières, techniques, les dispositifs fiscaux ...

=> comment les employeurs peuvent se saisir de ces nouveaux outils afin de booster la culture vélo auprès de leurs collaborateurs ?

2R Aventure



Spécialiste de la mobilité douce & active, solutions innovantes de mobilité durable pour les employeurs :

- vente et location de vélos à assistance électrique
- vélos de fonction
- Forfait Mobilités durables
- sensibilisation au vélo, prise en main, maintenance...

#Conduite du changement

#nudges

#maas

contact :

Noémie ROGEAU, gérante

noemie@2raventure.com

<https://www.2raventure.com/fr/>

ADAV - Droit au Vélo



- Association d'usagers
- Active dans le Nord et le Pas-de-Calais
- Expertise d'usage cyclable
- Partenariat avec les collectivités

Judicaël Potonnet - Coordinateur Centre ressources écomobilité (Crem)

Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
5 rue Jules de Vicq 59000 Lille
Tél. 03 20 86 17 25

Courriel : info@droitauvelo.org

À vélo, simplifiez-vous la ville !



Les Boîtes à vélo



À propos Congrès 2022 Annuaire Entreprendre Adhésions Ressources Actualités

LES BOÎTES À VÉLO FRANCE

L'union des professionnel.le.s à vélo

ANGERS - BORDEAUX-MÉTROPOLE -
GRENOBLE - HAUTS DE FRANCE - LE
MANS - LYON - MONTPELLIER - NANTES
- PARIS ÎLE-DE-FRANCE - TOULOUSE

L'Association Les Boîtes à Vélo – France encourage et soutient l'**entrepreneuriat à vélo en France**. Elle poursuit un **objectif non partisan, d'utilité sociale et d'intérêt général** visant à promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement professionnel principal.

Découvrir



L'électronome

électricien

<https://lesboitesavelo.org/>

contact HDF : Clara BOGAERT hautsdefrance@lesboitesavelo.org

Réseau Alliances vous accompagne avec Déclic Mobilités

La communauté Déclic Mobilités rassemble les entreprises publiques et privées des Hauts-de-France, qui ont décidé d'agir sur les déplacements occasionnés par leur activité. A travers un réseau d'experts et des ressources régionales, Réseau Alliances propose un accompagnement dans la mise en place et l'animation des démarches telles que les Plans de Mobilité.

En savoir plus



SENSIBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



ESSAIMAGE

Une action animée par :



Partenaires de l'action :



Parrain :



Smart mobility

pour les entreprises
pour les collaborateurs

- Adossé à la **coopérative** d'activités Grands Ensemble, Smart Mobility conseille en **management de la mobilité**.
- Smart Mobility est partenaire d'« **apporteurs de solution** » de mobilité alternative (transport collectif, autopartage, covoiturage, vélo)
- Smart Mobility propose des démarches sur mesure de conseil et d'accompagnement au changement, **du Plan de Mobilité – Entreprise à l'accompagnement collectif et individuel** des collaborateurs,
- en passant par la formation des organisations syndicales et l'enseignement supérieur.





- *Coopérative d'entrepreneurs*
- *Stratégie : urbanisme marchable et cyclable*
- *Plans de mobilité et accompagnement au changement*
- *Réparation de vélos*
- *Apprentissage du vélo, remise en selle*

En savoir plus :
www.tilt.coop
mobiliteactive@tilt.coop
[Plaquette de présentation](#)



Sébastien Torro-Tokodi



Nicolas Devaux



Charlotte Niewiadomski

Les Certificats d'Économie d'Énergie mobilité



alveole
COUP DE POUCE VELO

PEnd-Aura+

acoté

mobiprox

LiCov
Lignes de Covoiturage

STEER
SENSIBILISATION POUR LE TRANSPORT
ÉCONOME EN ÉNERGIE ET RESPONSABLE

ColisActiv'

#JE
PASSE
AU
VERT

écoSanté

V-LOGISTIQUE
— VERS UNE NOUVELLE MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS —

Ma
Cyclo
entreprise

ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT
transport et logistique

wimooov
liberté, égalité, mobilité!

LABEL *****
EMPLOYEUR
PRO-VELO

o'vélo!
Programme CEE

ADVENIR

ECLER
Économie Circulaire,
Logistique Écologique et Responsable

klaxit
Tous covoitureurs!

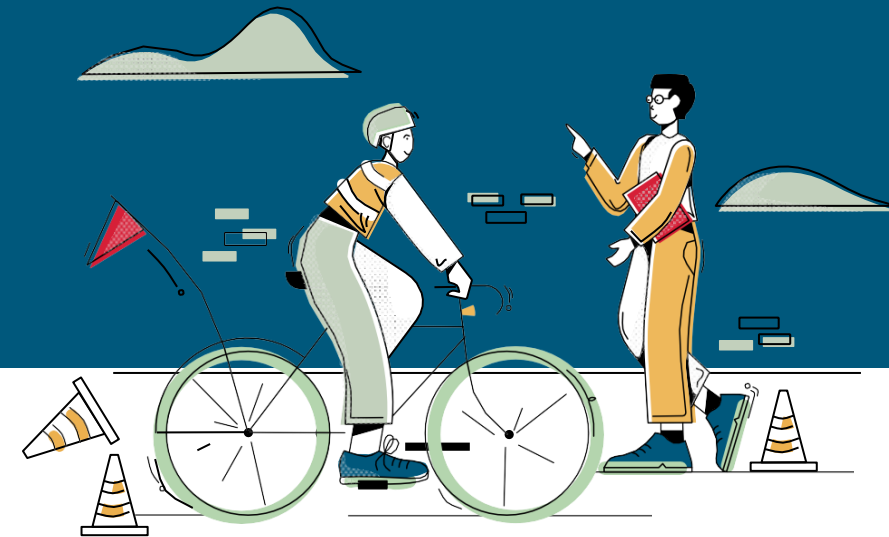
moëBUS

Mobil'Ethic

Présentation du programme OEPV

Quelles aides vélos pour vos collaborateurs?

14 juin 2022



Un programme financé par



Soutenu par



Porté par



Et le soutien financier de



Gazelnergie
Solutions

et **VARO**



- Présentation du programme
- Zoom sur les primes
- Questions-Réponses



Le programme c'est...

Le programme OEPV c'est...

...un outil pour accompagner les
employeurs **techniquement** et
financièrement vers la labellisation
« Employeur Pro-Vélo »

Le programme OEPV VS label



Un outil temporaire (déc. 2023) pour accompagner vers la labellisation



Un objectif à atteindre. Il atteste de l'engagement de l'employeur dans une démarche pro-vélo.
Cahier des charges



Etape par étape !



Les fonctionnalités se débloquent dès que la précédente est validée

Prise en charge par le programme

100%

100%

40 à 60%

100%

100%

Inscription au programme

1

2

3

4

5

6



Autodiagnostic en ligne

Réunion de cadrage

Signature charte d'engagement

Sélection des services & équipements dans le catalogue

Audit de labellisation

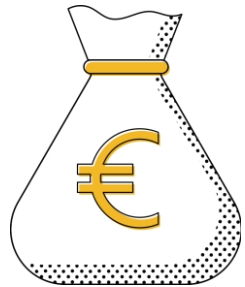
Obtention du Label





Zoom sur les primes

Montant des primes



Votre site emploie moins de 50 salariés

Montant de la prime hors ZNI 4 000 €

Montant de la prime en ZNI 5 000 €

Votre site emploie entre 50 et 250 salariés

Montant de la prime hors ZNI 6 000 €

Montant de la prime en ZNI 7 500 €

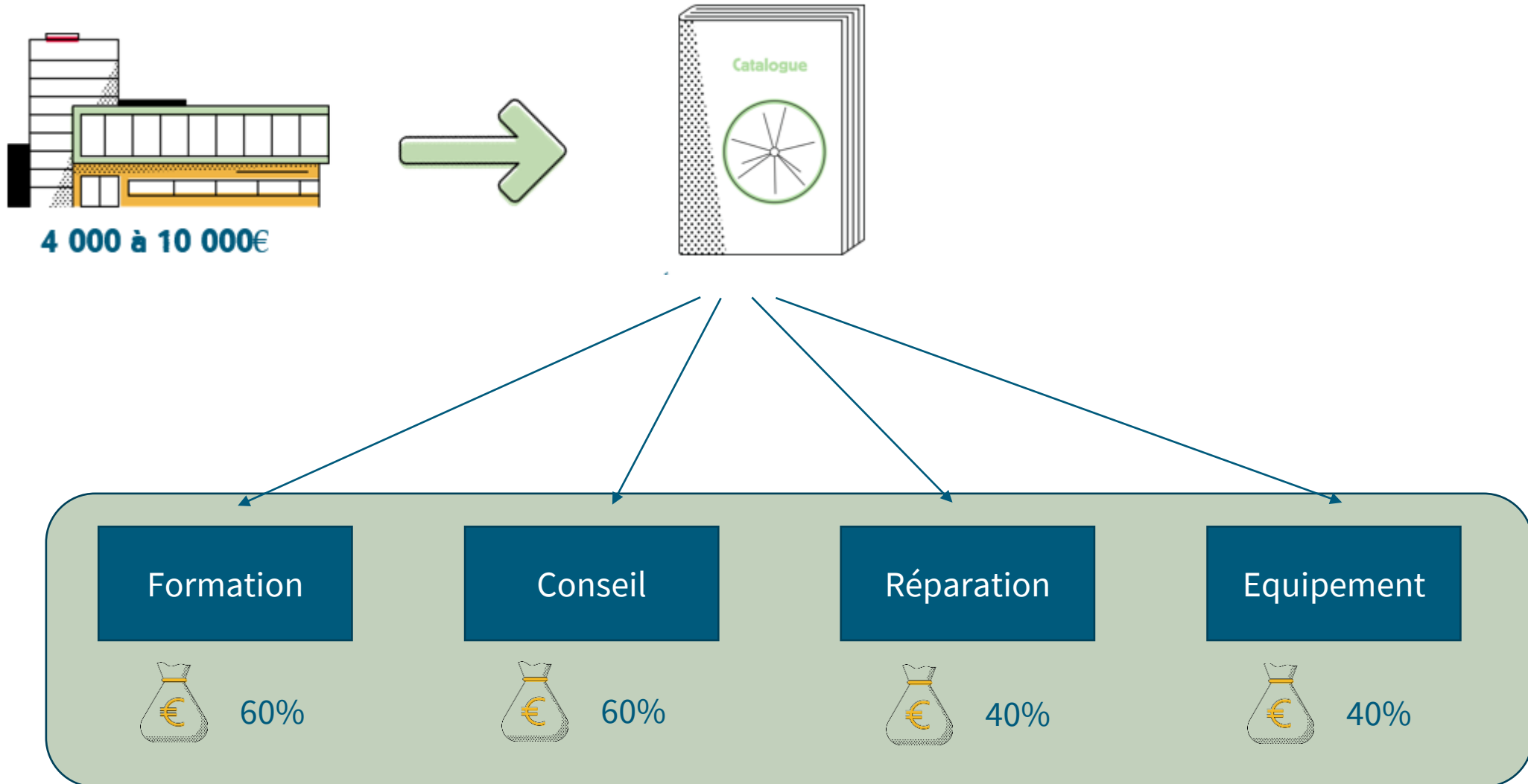
Votre site emploie plus de 250 salariés

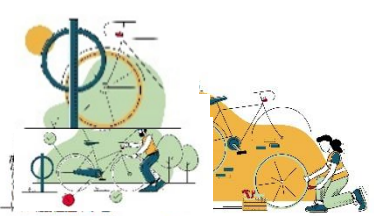
Montant de la prime hors ZNI 8 000 €

Montant de la prime en ZNI 10 000 €

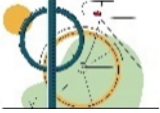

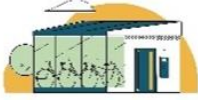












ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM...)

Versement des primes : fonctionnement





Le catalogue

Stationnement vélo <i>(Pris en charge à 40%)</i>	Supports d'attache  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Sur devis</div>	Abris  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Sur devis</div>	Consignes sécurisées  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Sur devis</div>	Services complémentaires  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Sur devis</div>
Formations à l'usage du vélo au quotidien <i>(Pris en charge à 60%)</i>	Remise en selle  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">120€ / pers.</div>	Conduite aux abords du lieu de travail  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">700€ / session</div>	Prise en main vélo à assistance électrique  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">150€ / session</div>	La route vue du guidon  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">300€ / session</div>
Prestations de maintenance et réparations <i>(Pris en charge à 40%)</i>	Contrôle technique des vélos personnels  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">30€ par vélo</div>	Entretien et réparation des vélos personnels  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">50€ par vélo</div>	Atelier mécanique participatif  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: auto;">400€ / session</div>	
Conseil et Accompagnement <i>(Pris en charge à 60%)</i>	Diagnostic axé sur le vélo  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">1600€</div>	Plan d'action pro-vélo  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">3200€</div>	Outillage, formation référent vélo  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">1200€</div>	Préparation à l'audit, audit blanc  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">1200€</div>

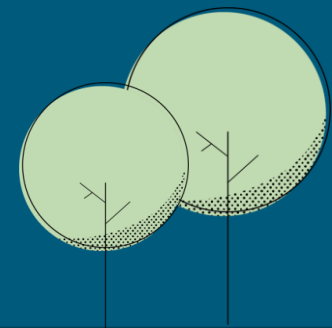
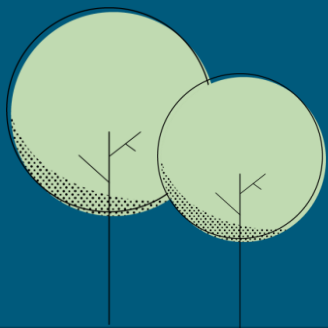
Versement de la prime

<p>Prise en charge à 100%</p>	<p>Autodiagnostic Réunion de cadrage Audit Utilisation label</p>	<p>Aucun frais à avancer</p>
<p>Prise en charge entre 40 et 60%</p>	<p>Prestations catalogue</p>	<p>Paiement de la prestation directement auprès des intervenants Remboursement dès que le bénéficiaire à fait une demande d'audit Justificatif demandés</p>



contact@employeurprovelo.fr

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [Linkedin](#)





Questions - réponses



Merci pour votre participation et à bientôt, à vélo!



appas



1200 personnes accompagnées

1000 professionnels

24 établissements dans les Hauts de France

12 établissements en Ile de France



Enclencher les mobilités douces

Parc auto 100% électrique en 2030

Accord d'entreprise mobilité (Applicable le 1^{er} avril 2022)

- Forfait mobilité durable (vélo, covoiturage)
- Indemnité kilométrique vélo 25cts du kilomètre

Labélisation employeur pro vélo

Plan de mobilité d'entreprise

VISION

2030

Un projet pour l'avenir





Le dispositif Goodwatt à travers le témoignage du CHU Amiens-Picardie

GoodWatt est un dispositif conçu et proposé par Mobilités Demain

Avec le soutien de :



Financé par :



GoodWatt

Un dispositif clé en main
qui permet aux employeurs
de promouvoir la pratique du VAE auprès
de leurs collaborateurs.



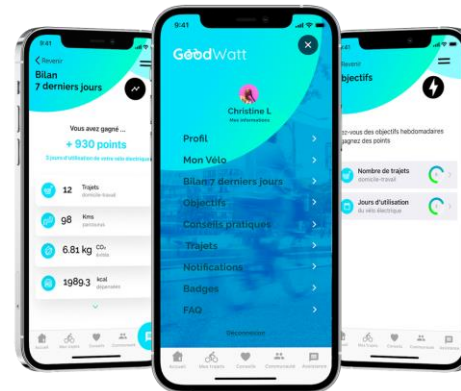
Un dispositif complet



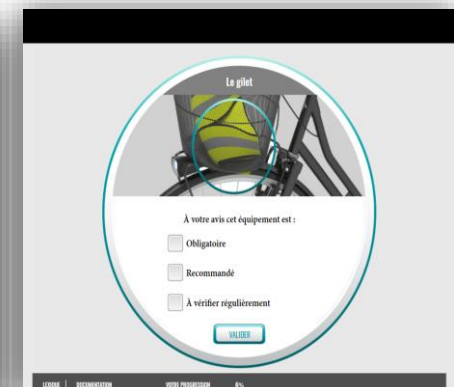
Prêt de VAE dernière génération, tout équipés et assurés



Une formation au "savoir rouler en ville"



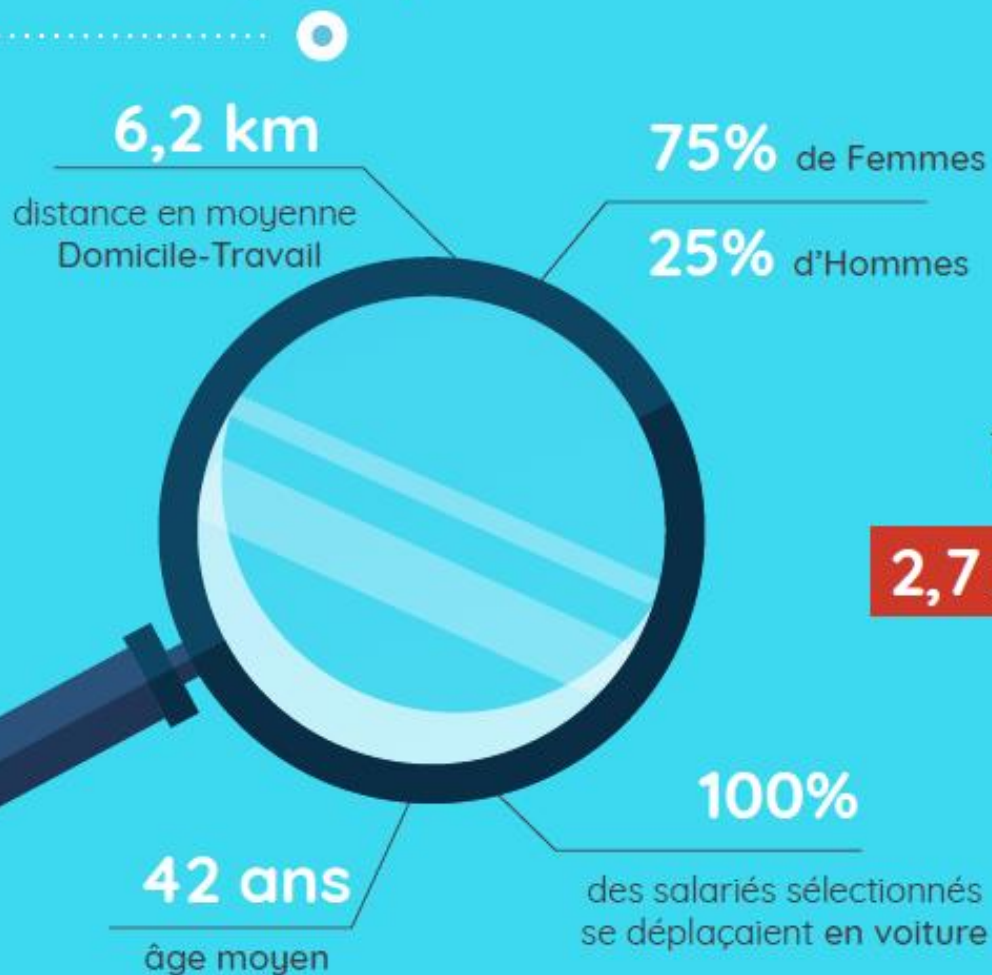
Une application mobile d'aide et de motivation



Un coaching digital pour circuler en sécurité

LE MOIS DE TEST **GeodWatt**

Profil des participants



2,7 jours d'utilisation par semaine



89%

Salariés convaincus
que le VAE est adapté
pour leurs trajets
du quotidien



9,3/10

Note du mois
de test

Bilan par salarié



Kcal : 1700

L'équivalent de **2,4**
heures de footing



Co2 : 21 kg

L'équivalent de **1,5** jours
de chauffage au gaz



67 €

Economisés



132 km

km parcourus



Vous souhaitez promouvoir la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) auprès de vos salariés ?

Lancez-vous avec GoodWatt !



Pendant 1 mois, vos salariés testent un vélo électrique tout équipé et assuré en étant formés et accompagnés.

Plus d'informations
goodwatt.fr



GoodWatt est un dispositif proposé par Mobilités Demain

Avec le soutien de :

Financé par :



Bénéficiez de **-50%**
sur le reste à charge employeur*

875€ HT au lieu de 1.750€ HT pour l'accompagnement de **10 salariés**
(prêt d'un VAE à 10 salariés + coaching et formation pendant 1 mois)

1.750€ HT au lieu de 3.500€ HT pour l'accompagnement de **20 salariés**
(prêt d'un VAE à 20 salariés + coaching et formation pendant 1 mois)

ETIENNE PIN

Chargé de projet territorial
Zone Hauts-de-France et IDF
06 83 34 22 31
etienne.pin@mobilites-demain.com

*Offre réservée aux 5 premières demandes du Réseau Alliances. GoodWatt est un dispositif de promotion du VAE subventionné à 85% par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le dispositif est gratuit pour les salariés. Un reste à charge de 3.500€ HT est demandé aux employeurs.



GoodWatt

Contact

Étienne PIN

Chargé de projets GoodWatt Zone IDF
et Hauts-de-France

06 83 34 22 31

etienne.pin@mobilites-demain.com

www.goodwatt.fr

Mobilités Demain

8 Rue Martel - 75010 Paris

Tél : 01 44 16 03 40

SAS au capital social : 250 000 €

GoodWatt
Boostez votre quotidien

Forfait Mobilités durables & frais pro. à vélo

- Le forfait mobilités durables (1/2)

	Secteur privé	Secteur public
Modes concernés	Vélo, Covoiturage Autopartage (hybride, électrique) TC hors abonnement Engins à moteur non-thermique <i>Si pas d'alternative à la voiture solo</i> : prise en charge du carburant (FMD plein pour les véhicules électriques voire hydrogène) EDPM individuels	Vélo Covoiturage
Conditions	Fixées par l'employeur Déclaration sur l'honneur, justificatifs d'achats – possibilité d'utiliser un titre mobilités durables	Réalisation de 100 trajets/an à vélo ou en covoiturage Déclaration sur l'honneur ou justificatifs d'achat

Forfait Mobilités durables & frais pro. à vélo

- Le forfait mobilités durables (2/2)

	Secteur privé	Secteur public
Montant maximal (exonéré)	Maximum de 500€ par an, par collaborateur Forfait total ou remboursements L'employeur peut opter pour un montant moindre.	200€ par an, par agent Forfait total
Cumul avec prime transports et abonnements vélo	Possible, mais le montant total exonéré ne peut excéder 600€	Pas de cumul possible
Cas des temps partiels	Pour les salariés à 50% et plus : FMD entier. En-deçà de 50% d'un temps plein : calcul du FMD au pro-rata du temps de travail.	
Impossibilité de percevoir le FMD	Si le montant remboursé au titre de l'abonnement TC et location de vélo atteint ou dépasse le plafond du FMD. Si le salarié perçoit d'autres aides à la mobilité (cf ->)	Si l'agent bénéficie d'aides : logement de fonction sur le lieu de travail, véhicule de fonction, transports gratuits

NB : le montant "public" devrait atteindre 400€ désormais

Forfait Mobilités durables & frais pro. à vélo

Contenu opposable à partir du 1^{er} avril 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

boss.gouv.fr

Le bulletin officiel de la Sécurité sociale

Accueil > Avantages en nature et frais professionnels > [Frais professionnels](#)

Version en vigueur au 01/04/2021

Frais professionnels

Mis à jour le 25/02/2021

Forfait Mobilités durables & frais pro. à vélo

D. Utilisation d'un vélo personnel pour des déplacements professionnels

490 Les barèmes kilométriques publiés annuellement par l'administration fiscale concernent les véhicules automobiles et les cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters, motocyclettes et, depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les vélos, uniquement pour ce qui concerne les trajets domicile / lieu de travail.

Néanmoins, l'arrêté du 20 décembre 2002 précise que l'octroi d'indemnités kilométriques est possible « lorsque le travailleur salarié ou assimilé est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles ». Lorsqu'il est donc établi qu'un salarié utilise son véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels (hors trajet domicile/lieu de travail), il peut être admis qu'une indemnité kilométrique lui soit allouée. La preuve de l'usage professionnel du véhicule personnel incombe à l'employeur.

Ainsi, une indemnité kilométrique vélo peut être allouée au salarié qui utilise son vélo personnel pour des déplacements professionnels. Cette indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales dans la limite de 25 centimes d'euro par kilomètre.

L'indemnité kilométrique vélo abrogée par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et remplacée par le « forfait mobilités durables » pour les déplacements « domicile-travail » est maintenue par tolérance pour les déplacements professionnels (hors trajet domicile-lieu de travail) qui ne sont pas pris en charge par le forfait mobilités durables.

500 Outre la réalité du déplacement professionnel, l'entreprise devra être en mesure de justifier du mode de transport utilisé et du nombre de kilomètres parcourus.

D'autres aides publiques pro-vélo

- Vélo et avantages en nature

- Réductions d'impôt et vélos de service

- L'article 220 undecies A du Code général des impôts, jusqu'au 31 décembre 2024, prévoit que « **les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt** égale aux frais générés par la mise à disposition gratuite de leur salariés, pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, d'une flotte de vélos, **dans la limite de 25 % du prix d'achat de ladite flotte de vélos** ».
- L'article 145 de la loi de Finances 2019 a aligné le traitement des acquisitions et des locations de vélos. **Les locations entrent donc dans l'assiette de réduction d'impôts, sous réserve de la souscription d'un contrat d'une durée minimale de 36 mois.**



D'autres aides publiques pro-vélo



- 1. Prime à la conversion** pour l'achat d'un VAE : 1500€, dans la limite de 40% du coût d'achat, si mise au rebut du véhicule ancien et polluant <https://www.asp-public.fr/aides/prime-la-conversion-pour-lachat-dun-velo-assistance-electrique>
- 2. Bonus VAE**, sous condition d'avoir bénéficié d'une aide locale, plafonné à son montant et à 200€, accessible aux personnes au RFR (*) par part ≤ 13 489 € (20 à 25% des ménages) <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>
- 3. Bonus vélo-cargo** (électrique ou non) : 40% du montant d'achat - plafond à 1000€, accessible aux personnes au RFR (*) par part ≤ 13 489 € (20 à 25% des ménages) <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071>
- 4. Le Bonus vélo-cargo** est accessible aux personnes morales jusqu'au 31/12/22

(*) revenu fiscal de référence
<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/#/home>



AIDES DE COLLECTIVITES

CRITERES GENERALEMENT COMMUN

- Etre majeur
- Habiter le territoire
- 1 aide par foyer ou par an
- Pas de revente pendant quelques années
- Engagement à utiliser le vélo pour déplacements quotidiens

DIFFERENCES

Type de territoire : commune, interco, département (peuvent se compléter)

Montant et plafond (parfois aide valable sous forme de bons d'achats dans commerces locaux)

Type de vélo : classique, VAE, cargos et parfois accessoires (sacoques, lampes, siège enfant, antivol, vêtements de pluie)

Lieux d'achat du vélo : enseigne locale ou non

Attention : budget mis à jour chaque année. Parfois, arrêt de l'aide en cours d'année si enveloppe est dépassée.

D'autres aides publiques pro-vélo

- **Ma Cycloentreprise :**

- une formation collective, théorique & pratique
- un accompagnement technique
- un financement adapté (20% du prix d'achat du vélo, sur critères) piloté par l'Adie et complété par des subventions territoriales

- <https://macycloentreprise.fr/>
- <https://lesboitesavelo.org/ma-cycloentreprise/>

Ma
Cyclo 
entreprise



Semaine européenne de la mobilité



**EUROPEAN
MOBILITY
WEEK**

Better connections

#MobilityWeek

www.MobilityWeek.eu



Challenge de la Mobilité Hauts-de-France

Challenge de la
Mobilité
Hauts-de-France

19 > 24 **Septembre 2022**

ROULEZ JEUNESSE
(EN TROTTINETTE, EN ROLLERS, À VÉLO...)

Au travail, *#jyvaisautrement*

challenge-mobilite-hdf.fr



Ouverture des inscriptions imminente !

<https://challenge-mobilite-hdf.fr/>

Merci à tous !

Restons en contact :

Lucile Janssoone

cheffe de projet RSE & Mobilités durables

ljanssoone@reseau-alliances.org / 03 20 99 23 56

www.decllic-mobilites.org

www.reseau-alliances.org